

# Le régime des IG pour les productions industrielles et artisanales : De l'ancrage territorial à l'économie circulaire

Nicolas Lacombe, Caroline Tafani

**Cette article vise à proposer un cadre d'analyse propre aux indications géographiques pour les produits industriels et artisanaux. Régime en voie de développement, nous en précisons certains traits afin d'apprecier l'ancrage territorial des créations artisanales. En prenant le cas de la coutellerie corse, il s'agit d'évaluer les modalités de construction du lien au lieu. Conjointement nous nous intéressons aux enjeux liés à l'économie circulaire, dans la mesure où la coutellerie fait usage des cornes issues des élevages, considérées comme des sous-produits de l'élevage. D'un point de vue théorique, cette proposition vise à établir des articulations possibles entre la géographie économique s'intéressant à la qualité, et l'écologie industrielle se référant à la circularité.**

**Keywords** – Artisanat, ancrage territorial, économie circulaire

## Introduction

Le régime des indications géographiques, initialement réservé au produits agricoles, a été étendu aux produits industriels et artisanaux en 2015 (IG PIA). Si de nombreux travaux de recherche ont permis d'éclairer les relations entre la qualité d'un produit et un lieu de production spécifique dans le cas des productions agroalimentaires (Bérard et Marchenay 2004), ces interactions restent peu traitées dans le cas de l'artisanat. Dans le cas de productions agroalimentaires telles que les fromages, on comprend aisément cette appréciation en raison d'une articulation à des composantes biologiques (race), à des pratiques (pastorales) ou au caractère spécifique d'un milieu (méditerranéen). Dès lors qu'est ce qui fonde la qualité d'une création artisanale au travers de son lien au territoire ? Je me suis appuyé sur le cas de la coutellerie en Corse, qui au même titre que la coutellerie de Laguiole et de Thiers, délimite les contours d'une future appellation.

Cette question s'articule à un second axe de travail proposé dans ce texte, sur la question de la valorisation des sous-produits animaux. En effet la coutellerie illustre un cas d'étude où les processus de construction du lien au lieu s'établissent au regard de l'usage des cornes issues des élevages ovins et caprins. Peut-on ainsi établir une convergence entre l'« économie des qualités » dans le cas de l'artisanat, et les questions relatives à l'économie circulaire (Aurez et Georgeault 2019) ? Ce champ de recherche, qui se consolide progressivement dans le cas de l'agriculture et de l'élevage, mérite d'être explicité

dans ces différentes acceptations. Je me réfère ici à l'une des composantes, celle de la valorisation des sous-produits animaux, partie intégrante de la stratégie scientifique de l'Inrae à l'Horizon 2030. Ainsi, l'emploi des cornes issues des élevages insulaires dans le secteur de la coutellerie peut-il être envisagé comme modèle de complémentarité entre activités fondée sur l'usage, le réemploi de « déchets » issus de l'élevage.

## Méthodologie

Afin de réaliser ce travail, j'ai mis en perspective le régime des IG appliqués aux productions agroalimentaires avec celui mis en œuvre dans le cas des IG PIA. Cela m'a permis d'apprécier, au travers d'un travail d'enquête mené auprès des couteliers, les critères qui fondent le lien à l'origine dans le cas de l'artisanat. Je m'appuie notamment pour cela sur les notions de « typicité » et de « profondeur historique » qui constituent des critères essentiels d'appréciation d'une « qualité géographique ». Sur le plan de l'économie circulaire, une modélisation des flux d'énergie et de matière entre éleveurs et couteliers a permis de caractériser cet écosystème productif du point de vue de l'écologie industrielle et territoriale. L'enjeu est notamment de comprendre ce qui peut s'apparenter à une « symbiose industrielle » dans le cas des activités rurales et agricoles, permettant d'élargir une approche jusqu'ici réservées aux écoparc industriels.

## Résultats

### 1. Ancrage territorial et coutellerie

#### 1.1. Typicité et lien au terroir dans le cas de la coutellerie

Plusieurs bassins de production disposent aujourd'hui d'un régime d'IG pour leur production artisanale (Siège de Liffol, Tapisserie d'Aubusson-Felletin, etc.). Pour autant la coutellerie corse présente une particularité par rapport à ces appellations. Elles se réfèrent généralement à une tradition inscrite dans un lieu, établie selon un savoir-faire spécifique (ex : tissage), plus qu'à la référence à un matériau. Par ailleurs, la provenance des matières premières est généralement indifférenciée alors qu'ici nous verrons que la proximité est aussi un critère de qualification, participant à la construction de la spécificité (Colletis et Pecqueur 2005). A titre d'exemple la Tapisserie d'Aubusson ne véhicule pas d'exigences particulières quant à la provenance des laines, principalement issues des troupeaux mérinos d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Dans le cas de la coutellerie, le travail de forge est l'un des principaux éléments de qualification des créations sans pour autant que les

acières ne soient associés à une provenance spécifique. La réalisation des manches véhicule une réalité toute autre. Les matériaux les plus utilisés dans la coutellerie corse sont le bois et la corne si l'on se réfère à la coutellerie traditionnelle. Dans le cas de la réalisation de pièces dites de création, le recours à certains types de matériaux rares tels que les molaires de mammouth, l'ornementation sont introduits. Deux logiques cohabitent, celle de l'achat de matière première auprès de grossistes spécialisés, et l'approvisionnement local.

### **1.2. La construction sociale de l'ancrage**

La coutellerie corse s'inscrit dans une trajectoire historique spécifique nous permettant d'apprécier son ancrage historique (Barjolle, Thévenot-Mottet 2004). Depuis les années 60 on a assisté à une réappropriation de ce métier durant le Riacquistu, progressivement substitué par une logique industrielle. En effet la popularisation de la « vendetta » dans différents récits romancés a donné naissance au couteau du même nom, qui a connu un développement sans précédent avec l'émergence du tourisme. Le bassin de Thiers a intégré ce type, comme celui de Laguiole, dans son bassin de production, et cette industrialisation s'est poursuivie en Chine et au Pakistan où sont aujourd'hui réalisées la majorité des pièces, revendues dans les échoppes touristiques du littoral. En réponse à ce que l'on qualifie de contrefaçons, la réhabilitation de la coutellerie traditionnelle s'est construite au travers d'un travail de mémoire. Cela a permis de restaurer des fabrications oubliées, au premier rang desquelles le Cornicciolu, couteau de travail autrefois réalisé par les bergers à partir des matières de récupération, dont les cornes. Aujourd'hui les couteliers font appel à cette filiation pastorale de l'activité qui leur permet de s'appuyer sur une histoire partagée à celle de l'élevage. La Charte de qualité adoptée par le syndicat prévoit notamment les prescriptions visant à encourager l'usages des cornes issues des élevages insulaires.

## **2. Vers une économie circulaire de l'élevage**

### **2.1. Les sous-produits d'origine animale**

Les sous-produits de l'élevage font aujourd'hui l'objet d'une attention nouvelle au vu des enjeux liés à l'économie circulaire. Ils apparaissent pourtant marginalisés contrairement à ceux issus des productions végétales. Si le cas de la méthanisation est sans doute le plus médiatisé dans le secteur de l'énergie, les sous-produits sont aussi à la source de la fabrication de créations d'excellence associées à l'industrie du luxe. Laines, cuirs, cornes appartiennent à cette catégorie et peuvent faire l'objet d'un développement dans le cadre des IG PIA. Actuellement le traitement local des cornes s'apparente principalement à un déchet dans la mesure où, étant issus des « animaux dits de réforme », elles sont vouées à l'incinération. C'est notamment ce qui justifie l'importation des pièces issues de filières d'importation à défaut de filière locale d'approvisionnement. Les réseaux d'approvisionnement fonctionnent généralement de manière informelle sur la base d'interconnexions entre éleveurs et couteliers. Pour autant dans une perspective de labellisation, la cohabitation de ces deux modèles peut poser question. Par ailleurs, l'économie circulaire n'a de sens que si elle participe à la valorisation de ressources locales, ce qui appelle à repenser cet écosystème productif dans le sens de nouvelles proximités (Niang et al. 2020).

### **2.2. Ecologie industrielle et territoriale**

Je me réfère pour cela aux apports de l'écologie industrielle. Cette discipline a émergé en se référant à des situations telles que celles que la ville de Kalundborg au Danemark, cas où les recherches ont conduit à mettre en exergue les processus de valorisation de résidus de production par d'autres industries, que l'on qualifie de symbiose industrielle (Diemer, 2016). Aujourd'hui il s'agit d'en proposer des formes de transposition au monde agricole et rural selon les principes de l'écologie territoriale. La concrétisation d'un approvisionnement local suppose de dépasser un certain nombre de verrous technologiques et organisationnels. De nouveaux dispositifs de gouvernance sont à encourager de manière à renforcer les liens entre élevage et artisanat. En effet dans les systèmes laitiers sectoriels, l'ensemble des configurations organisationnelles sont conçues autour de la valorisation fromagère. Les sous-produits en sont écartés ce qui suppose d'adopter de nouveaux régimes de coopération sur la base de nouvelles formes de proximités intersectorielles. Intégrer cette logique suppose également de repositionner le rôle joué par les abattoirs, dont l'activité reste essentiellement tournée vers la valorisation des viandes et ne disposent pas d'équipements agréés permettant de traiter les sous-produits animaux.

### **Discussion**

Ce travail permet de résigner la notion de terroir au regard des enjeux de circularité. En effet, les territoires d'appellation semblent avoir laissé place à une spécialisation des élevages, alors que la définition même du terroir véhicule la coexistence de plusieurs activités. Le modèle qui s'appuie sur les sous-produits animaux peut fournir un cadre d'analyse opérant afin de territorialiser l'économie circulaire dans le cas de l'élevage. Les enjeux de relocalisation de l'économie productive et ceux liés à l'autonomie convergent vers cette intégration-combinaison d'activités au sein des territoires.

Aurez, V., & Georgeault, L. (2019). Économie circulaire: système économique et finitude des ressources. De Boeck Supérieur.

Barjolle, D., & Thevenot-Mottet, E. (2002, October). ancrage territorial des systèmes de production: le cas des appellations d'origine contrôlée ("territorial anchoring of production systems: the case of AOCs"). In SYAL Colloquium (pp. 16-18).

Bérard, P. M. L., & Marchenay, P. (2004). *Les produits de terroir*. Editions du CNRS.

Colletis, G., & Pecqueur, B. (2005). Révélation de ressources spécifiques et coordination située. *Économie et institutions*, (6-7), 51-74.

Diemer, A. (2016). Les symbioses industrielles: un nouveau champ d'analyse pour l'économie industrielle. *Innovations*, (2), 65-94.

Niang, A., Bourdin, S., & Torre, A. (2020). L'économie circulaire, quels enjeux de développement pour les territoires?. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 11(1).